



**Délibération n° 2026-09-15**

**Commune de LOUANNEC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 30 septembre 2026**

**Nombre de Membres en exercice : 23**

**Nombre de Membres Présents : 20**

**Date de la Convocation : 23 septembre 2026**

**L'an deux mil vingt-six le trente septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, PENNEC Maurice, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CARRON Annie, CRAIGNOU Sabine, RENAUD Éric, HAMANT Catherine, CRAVEC Sylvie, SALAUN Christine, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey.

**Pouvoirs** : GANNAT Dominique donne pouvoir à EGAULT Gervais  
ESNAULT Régis donne pouvoir à Marc BACUS

**Absent** : FAUCHOUX Fabrice

**Secrétaire de séance** : Marc BACUS

**OBJET : Correspondant incendie et secours**

**Le Maire expose :**

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 citée en référence, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article, l'article D.731-14.

En vertu de cette disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le Maire propose la désignation de **Hervé RICHARD**.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉSIGNE M. Hervé RICHARD, correspondant Incendie et Secours.**

CERTIFIE EXECUTOIRE  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
Le - 1 OCT. 2026

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gervais EGAULT.

